
BIBLIOGRAPHIE AUXERROISE

A PROPOS D'UN CATALOGUE.

Le temps n'est plus où les vieux livres, les éditions rares, les curiosités bibliographiques périssaient dans la poussière et l'oubli. On les conserve avec respect; on les recherche avec ardeur. Aujourd'hui, tout homme adonné aux études littéraires et historiques devient plus ou moins bibliophile; et chacun semble disposé à prendre pour devise l'épigraphe favorite du P. Laire (1) :

Egregios cumulare libros præclara supellex.

Malheureusement il ne suffit pas d'aimer les livres pour en faire collection; et la plupart des amateurs sont obligés d'avoir sans cesse présent à leur esprit certain conseil que jadis Racine adressait à son fils : « Je me souviens toujours, lui écrivait-il (2), d'un passage des Offices de Cicéron que M. Nicole me citoit souvent pour me détourner de la fantaisie d'acheter des livres : *non esse emacem vectigal est*. C'est un grand revenu que de n'aimer point à acheter. » Au prix où sont mainte-

(1) Voir au titre de son Index. Sens, 1791.

(2) Œuvres complètes de Racine, Paris, Lefèvre, 1844, t. VI, p. 879.

nant les bons livres, et quelquefois les mauvais, que dirait le sage Nicole et son illustre ami!

Une seule et dernière ressource vient s'offrir au bibliophile prudent, alléché par la curiosité et retenu par l'économie. Les catalogues abondent. Celui d'une seule librairie, la librairie Techener, remplit tout un in-8° de plus de 500 pages. Peut-être, avec un peu de bon vouloir et beaucoup de philosophie, serait-il possible de trouver là quelques distractions utiles et quelques renseignements peu coûteux. A défaut des livres, il s'agit d'en étudier le titre et la description.

J'ouvre, par exemple, la Description bibliographique des livres choisis en tout genre composant la librairie Techener, Paris, 1855, et je lis sous le n° 456 :

« *Journal de correspondances et voyages d'Italie et d'Espagne pour la paix de l'Eglise en 1758, 1768 et 1769, par Clément d'Auxerre. Paris 1802, 3 vol. in-8° front. gr. etc. etc.* »

Cet ouvrage de Clément d'Auxerre n'est pas cité par les savants continuateurs de l'abbé Lebeuf. Ils ont seulement glissé dans la série des Trésoriers de l'Eglise cathédrale d'Auxerre, la courte notice que voici (1) :

« Auguste-Jean-Charles Clément, prêtre du diocèse de Paris, »
 » chanoine, fut nommé Trésorier en 1752, le 10 décembre: il fit »
 » un voyage en Espagne. Pendant un long séjour à Paris, il »
 » s'occupa beaucoup du chœur de la cathédrale d'Auxerre. »
 » Il résigna son bénéfice à Jean-Baptiste Villetard. »

Cependant, pas de doute. Clément le trésorier et Clément l'auteur du journal ne sont qu'une seule et même personne.

(1) Lebeuf, 2^e éd., t. II, p. 458.

Clément le trésorier fit un voyage en Espagne, chose rare au XVIII^e siècle. Clément le trésorier a toujours combattu pour la paix de l'Eglise, chose non moins rare parmi les Auxerrois de cette époque. Ce fut lui notamment qui, lors de l'intronisation de M. de Cicé, en 1764 (1), décida le chapitre à suivre les ordres du roi et du pape. Evidemment il est le seul de nos compatriotes, abstraction faite de la similitude de nom, auquel on puisse attribuer une correspondance d'Espagne et des voyages aussi lointains pour la paix de l'Eglise. Mais comment cette correspondance n'a-t-elle été publiée qu'en 1802 ? Par qui fut-elle recueillie ? C'est ici que le catalogue devient insuffisant et que la prudence de M. Nicole présente, elle aussi, de graves inconvénients. Le livre seul pourrait satisfaire une juste curiosité.

Le chanoine Clément était d'ailleurs un écrivain et un érudit. Courtépée déclare qu'en rédigeant son ouvrage sur la Bourgogne, il s'est éclairé des mémoires qu'ont bien voulu lui communiquer MM. Moreau, Clément, Pasumot, etc. (2). Il cite parmi les chanoines distingués d'Auxerre : « Augustin-J.-Charles » Clément, auteur des lettres sur les reliques de St.-Germain » en réponse à celles de Dom Vidal, et du mémoire bien écrit » sur le rang des chapitres des cathédrales dans l'ordre hié- » rarchique, 1780 (3).

L'un de ces derniers opuscules figure dans le catalogue Téchener, sous le n^o 5423, ainsi conçu :

« Lettres critiques dans lesquelles on fait voir le peu de so- » lidité des preuves apportées par ceux qui poursuivent la véri-

(1) V. Eodem, t. II, p. 350.

(2) Courtépée, 2^e éd., Dijon, 1847, t. IV, p. 346.

(3) V. Eodem, p. 318.

» fication des prétendues reliques de saint Germain (par Doz
 » Vidal, 1752). — Lettres des Bollandistes au R. P. D. V.
 » pour le féliciter de ses écrits contre l'authenticité des reli-
 » ques de saint Germain, par Roux. Anvers, 1752. — Réponse
 » aux lettres critiques du R. P. D. V. (Vidal) dans laquelle on
 » lui montre le peu de solidité des objections qu'il fait contre la
 » vérification des reliques de saint Germain; Auxerre, 1753.
 » — Dissertation de M. Bustard, à M. Lebeuf, à l'occasion des re-
 » liques de saint Germain, évêque d'Auxerre (manuscrit). 1 vol.
 » in-8° »

Tous ces factums qui ont vivement piqué la curiosité de nos pères ont encore aujourd'hui un véritable intérêt d'actualité. La caisse d'ossements trouvée en 1717, à l'abbaye de Saint-Marien, et qu'on prétendait contenir les reliques de saint Germain, existe toujours intacte, scellée des armes de M. de Caylus après procès-verbal de constat. Jusqu'ici la vérification a été différée par l'autorité ecclésiastique. Mais si je suis bien informé, monseigneur l'archevêque de Sens a résolu de provoquer un nouvel examen.

Ajoutons que le recueil décrit par M. Techener est loin de contenir toutes les pièces imprimées au xviii^e siècle, et relatives aux reliques de saint Germain. Ceux qui voudraient connaître à fond le curieux débat qui surgit alors, devraient consulter la Bibliothèque historique de la France (1), ou plutôt les nombreux opuscules dont le titre y est mentionné. On trouve aussi, dans la seconde édition des Saintes Grottes (Auxerre 1780), un résumé succinct de la découverte faite à Saint-Marien, des constatations qui suivirent, et des arguments échangés par les partisans ou les adversaires de la vérification.

(1) T. I, nos 1041 et suiv. — cpr. t. IV, supp. p. 324 et suiv.

Mais continuons l'examen du catalogue Techener. Il va brusquement nous transporter du XVIII^e siècle au XVI^e; je lis, en effet, sous le n^o 905 :

« Les œuvres de M. T. Ciceron (les offices, le livre de l'amitié, de la vieillesse, les paradoxes, le songe de Scipion) trad. en françois par J. Colin d'Auxerre, Paris, 1539, petit in-8^o, lettres rondes, mar. rouge, fil. dent, tr. dor. ; 45 fr. — Exemple bien conservé de cette traduction rarissime. »

Or, quel était ce J. Colin, dont la traduction rarissime, bien qu'elle ne comprenne que cinq opuscules de Cicéron est cotée plus cher que les traductions modernes mais complètes du fécond orateur ?

Jacques Colin naquit à Auxerre, vers la fin du XV^e siècle ; c'est là du moins ce qu'il est permis d'affirmer, en lisant une lettre latine adressée à Jérôme Vida, par Germain de Brie, en date du 23 décembre 1530. Dans cette lettre, Germain de Brie qui était certainement Auxerrois, *Brixius Altissiodorensis*, parle de Jacques Colin comme d'un compatriote. « *Jacobus Colinus nostras*, *Regius anagnostes, ob id regis lateri semper affixus*; » etc. (1) »

On ne connaît point la date précise de sa naissance, on ne sait pas davantage quelle était sa famille, ni comment il parvint aux honneurs. Les biographes se bornent à rappeler qu'il fut lecteur et secrétaire du roi François I^{er} : qu'il était de plus chargé de la direction du collège royal : et qu'enfin il avait obtenu plusieurs bénéfices importants parmi lesquels l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges (2).

(1) Voir sur cette lettre, Lebeuf, 2^e éd., t. IV, p. 402 : et les Biblioth. françoises de Lacroix-du-Maine et Du Verdier, Paris, 1772, t. I, p. 400.

(2) Voy. entr'autres, Biblioth. franç. de l'abbé Goujet, t. XI, p. 398.

Mais les biographes en général et surtout les biographes modernes sont loin de reproduire tous les éloges adressés à Jacques Colin, par les plus célèbres de ses contemporains.

Grognet, qui était aussi de nos pays, *nostras*, s'il faut en croire l'abbé Lebeuf, Grognet n'a pas oublié Jacques Colin dans ses vers consacrés à la louange des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant de çà que de là les monts. Il le compare au Dieu de la poésie, Appollon lui-même.

Et ung autre Jacques Colin
Peult estre dit dieu Apolin :
Tant en savoir comme éloquence,
De tel peu trouverez en France.
On l'a vu de si bel arroy,
Qu'il est admis lecteur du roy (1).

Claude Chapuis, dans son discours poétique sur la cour, n'est guère moins élogieux :

Aussi l'abbé de Saint-Ambrois Colin,
Qui a tant bu au ruyseau Caballin,
Que l'on ne sait s'il est poète né,
Plus qu'orateur, a bien dire ordonné,
Est du grand Roy qui les siens favorise,
Et les lettrez avance et autorise,
Non seulement volontiers escouté :
Mais tant plus plait que plus il est gousté (2).

L'abbé Goujet ne parle que de l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges, mais Colin était titulaire de plusieurs autres bénéfices. Voy. *infra*, note extraite de la Gallia Christiana.

(1) Mercure de France, juin 1730, p. 1094.

(2) Bibliothèques franç. de Lacroix du Maine et Du Verdier, t. IV, p. 273.

D'où viennent tant et de si grands éloges ? Est-ce le lecteur et le secrétaire du roi qu'on flatte pour implorer sa protection, qu'on le remercie de son appui ? Est-ce le savant et le poète devant lequel ses rivaux s'inclinent justement ?

Jacques Colin était, à ce qu'il paraît, un de ces hommes, qui parvenus aux grandeurs utilisent généreusement leur crédit. Sur ce point, tout le monde est d'accord, et Charles de Sainte-Marthe, est vraiment l'interprète de tous les contemporains, lorsque s'adressant au lecteur du roi, il s'écrie :

Docte Prélat, qui doctes conduisez
Et aux honneurs les faites parvenir.... (1)

Voilà pour notre Colin un premier titre d'estime et même de gloire ; car il est bien rare de trouver un homme de lettres protégeant ses émules et méritant leur reconnaissance. Mais Jacques Colin n'était pas seulement un homme de cœur, un rival généreux, c'était un homme éminent. Le rôle qu'il joua près de François I^{er} en est une preuve manifeste. Sleidan (2) rapporte que le roi-chevalier avait pour s'instruire un procédé commode. En dînant et soupant, il causait de littérature, et puisait dans la conversation de ses interlocuteurs les enseignements qu'il croyait utiles à son esprit. Eh bien, pendant longues années, le familier du roi François, son interlocuteur de chaque jour, fut précisément Jacques Colin « homme docte, fort » facond en langue vulgaire ; » de sorte que Jacques Colin n'était pas seulement lecteur et secrétaire, mais presque précepteur du roi.

(1) Biblioth. de l'abbé Goujet, t. XI, p. 400.

(2) Liv. XIX, an 1547.

Il paraît cependant qu'au festin royal on ne causait pas uniquement de belles-lettres. J. Colin glissait dans ses leçons une foule de propos railleurs et pleins de vivacité : *versatili ingenio*, pour employer les expressions mêmes de Germain de Brie. Certains seigneurs de la cour crurent avoir à se plaindre de ses malices et parvinrent à le perdre dans l'esprit de François I^{er}. Notre imprudent compatriote fut remplacé, dans sa charge de lecteur par Du Châtel, grand aumônier de France (1), et dut se contenter, dans sa vieillesse, de la riche abbaye de St.-Ambroise.

Mais parvint-il à la vieillesse ? En quelle année mourut-il ? La plupart des biographes ne l'indiquent pas d'une façon précise, et la même obscurité enveloppe à la fois la fin et les débuts de sa vie (2).

En tous cas, Jacques Colin a pu se flatter en mourant que son nom viendrait jusqu'à la postérité : *non omnis moriar* ! Il laissait après lui grand nombre d'ouvrages, fort rares aujourd'hui, dont les titres au moins nous ont été conservés par

(1) Voir à cet égard l'abbé Goujet, *loco citato*, p. 400. On trouve plusieurs autres anecdotes piquantes sur Colin, dans le *Ménagiana*, et dans les notes de La Monnoye sur les contes de Desperriers.

(2) L'abbé Goujet et quelques autres ont cru pouvoir affirmer que Colin était mort en 1532, parce que à cette époque, un de ses ouvrages parut à Lyon (V. ci-dessous), édité et corrigé par Mellin de St.-Gellais. Déjà M. Weiss (Biographie Michaud v^o Colin (Jacques) a montré que l'argumentation de l'abbé Goujet n'était pas très solide. Voici ce qu'on lit dans la Gallia christiana, t. 2, p. 181. « *Jacobus Colin regis ab electo mosynis et commentariis-abbas S. Ambrosii, Exoldunensis et Oliveti, anno 1531 præerat monasterio S. Ambrosii, an 1532 Exoldunensi an. 1545 absolvitur a consuris quas incurrerat, an. 1547 adhuc in vivis erat, et abbas S. Ambrosii; hoc ipso tamen anno vivere desiit.* » Jacques Colin était encore prieur du monastère de St.-Pourçain.

le P. Nicéron, l'abbé Goujet, la Croix du Maine, Du Verdier, La Monnoye et autres (4). Peut-être n'est-il pas inutile d'en donner ici la liste complète, en recueillant les éléments divers, épars çà et là, dans les auteurs que je viens de nommer.

Jacques Colin a mis une épître préliminaire en langue française à la traduction de Thucydide par Claude de Seyssel.

En 1536, il publia plusieurs poésies latines imprimées à Poitiers, avec celles de Theocrenus, c'est-à-dire de Benoit Tagliacarné, évêque de Grasse.

En 1537, Jehan Longis, à Paris, imprima sa traduction du Courtisan. Le livre du Courtisan, *del corteggiano*, est comme on sait l'œuvre du comte Balthasar Castiglione, et l'une des productions les plus remarquables de la littérature italienne au xvr^e siècle. Sans doute, la traduction de Jacques Colin ne pouvait rendre le charme de l'original. La langue italienne était alors parvenue à son plus haut degré de perfection, et la langue française commençait à peine à se former. Cependant dès 1538, la traduction de Jacques Colin paraissait une seconde fois à Lyon, chez François Juste, nouvellement revue et corrigée. Si l'on en croyait le Manuel du libraire, cette révision devrait être attribuée principalement à Etienne Dolet, mais il est incontestable que Mellin de Saint-Gellais y eut la plus grande part, ainsi qu'il résulte des vers suivants composés par Nicolas Bourbon et imprimés en tête de l'édition :

Hunc librum bene gallice loquentem
Colinus dederat, fideliterque, et }
Docte transtulerat, sed impudenter
Corruptum a sciolis legebat Aula ;

(4) *Adde* M. Weiss, dans la Biographie Michaut.

Quam cladem pià musa Sangelasi
 Indignata, suo nitore eandem
 Nuper restituit (1).

Une troisième édition parut encore en 1540 et figure dans le catalogue Techener sous le n° 4444. Ainsi le travail de Jacques Colin eut un véritable succès au xvi^e siècle. Trois éditions en quatre années !

Après la traduction du Courtisan, devrait se placer la traduction des Opuscules de Cicéron, indiquée précédemment, et qui porte la date de 1539. M. Techener a raison de la signaler comme rarissime car elle n'est indiquée par aucun des bibliographes auxquels ces détails sont par nous empruntés (2).

En 1547, Jacques Collin publia (3) encore une traduction de la description des armes d'Achille, par Homère ; et du procès d'Ajax et d'Ulysse pour ces armes, par Ovide. La même traduction reparut à Lyon, dès 1549, dans un recueil imprimé par Thibault Payen, et intitulé : *Le livre de plusieurs pièces, c'est*

(1) V. Nicéron, *hommes illustres*, t. XXVI, p. 97.

(2) Il pourrait même se faire que cette traduction ne fût pas de Jacques Colin, mais de Jean Colin (V. sur ce dernier dans la Biographie de Michaud, l'article de M. Weiss. — Voy. aussi la description raisonnée d'une jolie collection de livres, par Ch. Nodier, p. 27, n° 64). On a, du reste, confondu souvent Jacques Colin et Jean Colin, car La Croix du Maine attribuait à Jean la traduction du Courtisan qui est certainement de Jacques.

(3) S'il est vrai que Jacques Colin mourut cette année même, il est possible que la publication de son œuvre ait été dirigée par ses amis. Voir à ce sujet la Bibliothèque française de l'abbé Goujet, t. V, additions et corrections. — Le titre exact de l'ouvrage est cité par l'abbé Goujet, t. VI, p. 404, à la table.

à dire fait et recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres (1).

On trouve dans ce recueil, outre les deux traductions de Jacques Colin, trois autres pièces composées par lui, et qui sembleraient un peu légères pour un docte prélat, si le docte prélat n'était en même temps le lecteur du roi François I^{er}. Dans l'une d'elles, il se plaint de l'infidélité d'une dame, et déclare à ce propos qu'il renonce aux poésies amoureuses. Belle résolution assurément ! Mais que de fautes à réparer, si l'on en croit le pécheur lui-même :

Finalement je rens comme prescript
 Aux muses l'art de coucher par escrit
 Les beaux traictez de prose mesurée,
 Et les façons de rithme colorée,
 Où j'ai trouvé si très-peu de secours,
 Que plus ne veulx en avoir de recours.
 Pour ce, chansons, balades, trioletz,
 Mottetz, Rondeaux, Servantz et Virelaiz,
 Sonnetz, Strambotz, Barzelotes, Chapitres,
 Lyriques vers, chantz Royaulx et Epistres,
 Où consoler mes maux jadis souloie,
 Quand serviteur des Dames m'appelloie ;
 Puisque je n'ay de vous que repentance,
 Allez ailleurs quérir votre accointance (2).

(1) Ce livre lui-même était déjà, en 1549, à sa seconde édition, car on lit dans le catalogue des imprimés de la Bibl. du Roi, 1750, *Bellès-Lettres*, t. I, n^o 6118. « Le livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire, fait et recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres, Lyon, M. Baoquenois, 1548, in-16. »

(2) Bibliothèque française de Goujet, t. XI, p. 402.

L'abbé Goujet, qui blâme vivement de semblables productions, n'a pu cependant résister au plaisir de citer la pièce suivante que je reproduis à mon tour, pour bien faire connaître le talent de Jacques Colin (1).

Vénus faisant à son fils sa complaincte,
Luy dit, garson, voy les maux que tu fais.
Ta mère suis, et si sens ton attaincte :
Et qui plus m'est insupportable faiz,
Contre Pallas n'exerce tes forfaitcs.

Mère, dit-il, je vous dirai la cause
Pourquoi jouer à Minerve je n'ause :
Elle est armée et de lancé et d'escu,
Et son regard si grand paour me cause,
Qu'en le voyant je suis presque vaincu.

Ceste raison, mon fils, n'est suffisante.
Car Mars est plus que Pallas furieux,
Qui toutesfois ta force expérimente,
Tant que de lui tu es victorieux.

Mère, dit-il, le vaincre est glorieux,
Plus me seroit s'il faisoit résistance :
Mais de son veuil, sans se mettre en défense,
Sentant mes dards, promptement s'est rendu :
Et vous ma mère, ainsi comme je pense,
Point voudriez qu'il se fust défenud (2.

(1) Voir *eodem*, p. 403.

(2) Jacques Colin semble avoir traduit quelques épîtres d'Ovide, dont il n'est pas question dans la liste de ses ouvrages, telle que nous la donnons ci-dessus. — Cfr. Bibl. franç. de l'abbé Goujet, t. V, p. 397, et les corrections en tête du même volume.

Un dernier mot sur Jacques Colin.

Un jour notre généreux compatriote eut l'occasion de connaître et d'apprécier certain jeune homme d'une vingtaine d'années qui étudiait alors le droit civil à l'université de Bourges. Ce jeune homme était de pauvre famille, il n'avait rien fait encore qui pût le signaler aux yeux du vulgaire. Mais l'abbé de Saint-Ambroise se connaissait en hommes et savait au besoin les deviner. Il fit du jeune inconnu le précepteur de ses neveux et lui obtint par l'entremise de Marguerite, duchesse de Berry, une chaire de professeur des langues grecque et latine à l'université de Bourges. Or, ce jeune homme, auquel Colin d'Auxerre, ouvrait ainsi la carrière des lettres et le chemin des honneurs, comme il avait fait pour tant d'autres, devint précisément évêque d'Auxerre, et l'un de nos plus illustres évêques; car il s'appelait Jacques Amyot (1).

Après cette longue digression, je relève seulement pour mémoire le n° 3674 du catalogue Techener.

« Les déclamations paradoxes où sont contenues plusieurs » questions débattues contre l'opinion du vulgaire, par J. » Du Val, Aucerrois. Paris, 1603, petit in-12. »

Le catalogue ajoute *rare*. En effet l'ouvrage semble avoir été inconnu à la plupart des bibliographes.

Je passe aussi rapidement sur deux romans de Rétif de la Bretonne, indiqués aux nos 3403 et 3729. Ceux là sont connus et ne sont pas rares. Ce qui serait moins commun et plus digne d'étonnement serait une collection complète des œuvres de ce singulier esprit. Que dis-je ? puisque nous parlons de catalogue, le catalogue de cette collection serait à lui seul un opus-

(1) Voir Lebeuf, 2^e éd., t. II, vie d'Amyot.

cule curieux. M. Monselet qui vient de le publier avec un soin tout particulier, à la suite d'une ingénieuse notice, cite quarante-trois ouvrages, et deux cent neuf volumes de l'excentrique romancier. Notre littérature à la vapeur ne présente pas d'exemples plus extraordinaires d'une regrettable fécondité.

Ici je m'aperçois qu'en courant de Jacques Colin à Rétif de la Bretonne, j'ai omis négligemment le n° 3664 du catalogue Techener : *Essai historique sur les lanternes*. Il est vrai que de prime abord, ce titre n'a rien de bien curieux, et l'ouvrage semble tout-à-fait étranger à la bibliographie Auxerroise. Mais quelle surprise ! J'ouvre le dictionnaire de Barbier, ce guide exact et sûr, et je découvre que l'Essai historique sur les lanternes est attribué à Dreux du Radier, au médecin Lecamus, à Jamet jeune, et... à l'abbé Lebeuf. Dans la Biographie universelle V° Dreux du Radier, M. Beuchot fournit la même indication. Voyez encore *Eodem* l'article sur Lecamus.

Où MM. Beuchot et Barbier se sont-ils renseignés ? Ni l'un ni l'autre] n'ont pris soin d'indiquer leurs sources. En vain, pour arriver à plus de certitude, j'ai consulté tous les recueils littéraires du XVIII^e siècle. Le Mercure de juillet 1755 annonce l'ouvrage et critique vivement les auteurs sans les nommer. Le Journal de Verdun, du mois d'août suivant, ne critique pas les auteurs, mais en résumant leur essai, respecte leur anonyme. Des deux côtés, silence absolu sur le point qui nous préoccupe. Toutefois, lorsque l'on songe que l'abbé Lebeuf avait cessé, depuis une dizaine d'années, toute relation avec le Mercure, et qu'il écrivait, au contraire, dans le Journal de Verdun avec Dreux du Radier, alors l'attitude des deux recueils rivaux, l'appréciation malveillante de l'un, réservée de l'autre, quelques phrases embarrassées, quelques demi-mots semblent confirmer les indications du Dictionnaire des anonymes.

En tous cas, oublions les conseils de Racine et de Nicolle. Puisque le nom de l'abbé Lebeuf est en cause, ne nous contentons plus du catalogue. Cette fois il est indispensable d'étudier le livre lui-même, et tout d'abord le titre ne vaut-il pas la peine d'être rétabli complètement ?

« Essai historique, critique, philologique, politique, moral, littéraire et galant sur les Lanternes, leur origine, leur forme, leur utilité, etc., etc., avec quelques notes de l'éditeur et une table très-ample des matières.

» Par une société de gens de lettres, à Dole, chez Lucnophile et compagnie, 1755 (1). »

Au-dessus de la mention qui constate, ou plutôt qui ne constate pas le lieu d'impression et le nom d'imprimeur (2), on remarque un petit frontispice gravé, dans lequel un amour tient une lanterne qui brille au milieu des ténèbres. Le Vent sous la forme d'un enfant joufflu, cherche en vain à l'éteindre. Elle résiste à tous les efforts, et son triomphe est célébré par une devise latine, ainsi conçue : *et in vento tuta furente manet!*

Peut-être l'examen de ce titre singulier fera-t-il naître quelques doutes. Comment, se demandera-t-on, comment l'abbé Lebeuf, l'austère chanoine, le grave académicien, a-t-il pu coopérer à de telles productions ? C'est que l'abbé Lebeuf n'est pas toujours l'homme qu'on s'est figuré jusqu'ici. Irréprochable dans sa vie,

(1) In-16 de 156 pages, outre l'épître dédicatoire. La table des matières, rédigée avec un soin digne des Bénédictins, comprend à elle seule les 12 dernières pages.

(2) L'Essai historique sur les lanternes, se vendait à Paris, chez Ganneau, rue Saint Séverin. V. Mercure de France, juillet 1755, p. 31. — Ganneau était, comme on sait, l'éditeur du Journal de Verdun ; il est donc probable que l'Essai est dû aux mêmes presses que le journal.

il avait acquis le droit de plaisanter sans être suspect, et ce droit il n'y renonça jamais. Pour quiconque n'a lu que ses ouvrages les plus importants, ou les plus connus, son esprit semble lourd et surchargé de connaissances diverses. Mais ceux qui ont parcouru sa correspondance malheureusement inédite, cette correspondance si piquante, si pleine de verve : ceux qui ont étudié tous les détails de son caractère vif et sagement enjoué, ceux même qui se sont contentés d'examiner attentivement, dans le portrait qui nous reste de lui, sa physionomie spirituelle et quelque peu moqueuse, tous ceux-là ne feront pas difficulté d'admettre la coopération de l'abbé Lebeuf à des œuvres où l'érudition n'exclut pas la plaisanterie, et où l'une et l'autre habilement combinées restent toujours dignes d'un homme de goût.

Dans l'essai sur les Lanternes, évidemment Dreux du Radier a eu la plus large part. C'est bien la même plume, qui, à la même époque, écrivait dans le Journal de Verdun tant de dissertations singulières. Ça et là quelques considérations scientifiques dénotent l'intervention du médecin Lecamus. Mais où trouver la main de Jamet jeune? où signaler spécialement celle de l'abbé Lebeuf? on serait peut-être tenté de lui attribuer une foule de recherches historiques dont l'Essai est plein à chaque page, ou bien encore quelques anecdotes jansénistes, dont à coup sûr il a ri, s'il n'est pas plus coupable encore. Malheureusement ces conjectures sont bien hasardées, et nous les abandonnons à de plus habiles, pour entreprendre une simple et courte analyse de l'Essai.

L'ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire au très respectable, très-gai et très-éclairé docteur Swift, doyen de Saint-Patrice de Dublin, ou plutôt à ses mânes, car en 1755, Swift était déjà mort. Les auteurs espèrent que, protégés par un tel nom,

ils pourront plaire à la postérité. « Tenir aux grands hommes par quelque endroit que ce puisse être, c'est toujours quelque chose. »

Aussi bien, Swift n'eut pas répudié l'ingénieuse critique par laquelle débute l'Essai (1) : « Les savants du dernier siècle » étaient d'étranges personnages ! nés pour l'étude et le cabinet, ils y passaient presque toute leur vie, tout sentoit le travail, tout sentoit la lampe dans leurs productions. Traitoient-ils quelque sujet ? ils épuisoient presque toujours la matière : c'étoient toujours des traités en forme. Scaliger, Vossius, Casaubonus, Salmasius s'étoient imaginé que pour paraître dans le monde savant, il falloit une vaste lecture, une connoissance profonde des auteurs grecs et romains, et même quelque familiarité avec les langues orientales. Aussi Dieu sait les richesses étrangères dont ils accablent leurs lecteurs. Les choses ont bien changé de face dans la république des lettres. Nos modernes pensent, et s'embarrassent fort peu de ce que les anciens ont pensé avant eux. Génies créateurs, ils produisent avec facilité, avec légèreté : j'ose même dire qu'ils sont plus modestes ; au lieu de ces titres fastueux de Traité, Recherches, Examen, Disquisition, Diatribe, ils s'en tiennent à l'humble titre d'Essai. Outre la modestie qu'il annonce, il présente une réponse toute prête à la mauvaise humeur des critiques. Ose-t-on reprocher à l'auteur qu'il confond lieux, temps, personnes, époques, il vous renvoie à son titre : il s'essaye ; vous n'avez rien à lui dire, un essai n'est pas un morceau achevé ; la faveur d'un essai exige une excuse : et il y a une espèce d'injustice à vouloir qu'un essai soit un coup de maître ; c'est confondre. »

(1) Page 1.

Un peu plus loin, l'auteur s'écrie : (1) « Je ne ferai pas valoi
 » l'importance de mon sujet ; elle saute aux yeux, et apparem
 » ment on me saura autant de gré de mon Essai sur les Lan
 » ternes qu'aux auteurs qui ont disserté sur les clés des Ar
 » ciens, sur leurs anneaux, sur leurs souliers, sur les gilet
 » sur les chevalets, sur les bonnets ronds, carrés, pointus, su
 » les colets, sur les rabats, sur l'étole, sur le Roi-boit, su
 » l'usage du fouet bien ou mal appliqué, et sur une infinité
 » d'autres sujets qui, esprit de parti à part, ne valent pas mes
 » lanternes. En effet, si la mesure de notre estime est ordinai
 » rement réglée par l'intérêt d'utilité, ou les autres avantages
 » que les choses nous procurent, de quel degré d'estime ne
 » puis-je pas me flatter en parlant des Lanternes ? L'intérêt
 » n'est-il pas général ? A qui une lanterne n'a-t-elle pas été,
 » n'est-elle pas ou ne sera-t-elle pas utile ? »

On sait maintenant, pourquoi l'Essai est annoncé comme un
 essai critique, et certes il faudrait être bien sévère pour n'y pas
 reconnaître une verve remarquable. Je laisse à de plus curieux
 le soin de chercher pourquoi il est aussi qualifié d'essai philo
 logique, d'essai galant, etc., et je me hâte d'arriver à la portion
 historique, comme la plus importante de l'ouvrage.

Et d'abord quelle est l'origine des lanternes ? A quelle époque
 remonte leur invention ? C'est bien le cas de dire que cette in
 vention et cette origine se perdent dans la nuit des temps.
 Cependant, il paraît, d'après les auteurs de l'essai, que l'usage
 n'en fut pas établi avant la centième olympiade, « c'est-à-dire
 » suivant nos chronologistes les plus exacts, avant l'an de la
 » période Julienne 4334, de Rome 374, de J.-C. 380, de Nabo-

(2) Page 8.

» nassar 368 (4). » Peut-être aurait-on pu souhaiter aux lanternes une antiquité plus reculée. Mais on trouvera dans l'essai des arguments sans réplique, et qui ne permettent de conserver aucun espoir sur ce point important. Qu'on se console d'ailleurs. Si les lanternes ne remontent qu'à l'année 368 de Nabonassar, quel rôle brillant n'ont-elles pas joué depuis. Elles ont, pour ainsi dire, rattrapé le temps perdu. Non seulement elles ont conquis leur place parmi les objets les plus indispensables de l'économie domestique ; elles ont figuré avec avantage dans une foule d'événements célébrés par l'histoire. Elles ont rendu à plusieurs grands hommes d'incontestables services. Elles ont éclairé nos villes, et les ont préservées du danger des *Mauvais garçons* pendant ces longues nuits du moyen-âge, où les plus courageux hésitaient à sortir de leur logis. Elles ont ensuite brillé d'un éclat suprême sous le nom de *lanternes à réverbère*, jusqu'au jour où le gaz s'est installé partout en triomphateur.

Ce n'est pas tout. Les peuples les plus fameux ont associé les lanternes à leurs fêtes religieuses et populaires. Que dis-je ? les Chinois, les Egyptiens, les Juifs, les Grecs, etc., ont eu leurs fêtes des lanternes : et quand les Auxerrois du XIX^e siècle, ravis de leurs retraites illuminées, revendiquent pour leur pays l'honneur exclusif de pareilles solennités, ils ne font que suivre à leur insu, les traditions les plus anciennes. Lisez plutôt l'Essai historique (2) :

» Le quinzième jour du premier mois de l'année chinoise, dit
 » le véridique historien de la Chine, est appelé le *jour ou la*
 » *fête des Lanternes*, parce qu'on en suspend dans toutes les

(4) Page 14.

(1) Page 27.

» maisons et dans toutes les rues un si grand nombre, que
 » c'est une fureur plutôt qu'une fête. On en allumè peut être
 » plus de deux cents millions : ce même jour on expose des
 » lanternes de toutes sortes de prix, quelques-unes coûtent jus-
 » qu'à deux mille écus; et il y a tel seigneur qui retranche
 » toute l'année quelque chose de sa table, de ses habits et de
 » son équipage pour briller en lanternes.

» Ce n'est pas la matière qui coûte; la dorure, la sculpture,
 » la peinture, la soie et le vernis en font le prix et la beauté.
 » Pour la grandeur elle est énorme. On en voit de quinze à
 » trente pieds de diamètre. Ce sont des salles ou des chambres,
 » et trois ou quatre de ces machines feroient des appartements
 » fort raisonnables; de sorte qu'à la Chine on peut manger,
 » coucher, recevoir des amis, représenter une comédie, danser
 » un ballet dans une lanterne. Il faudroit pour l'éclairer, y
 » allumer un feu de joie, tel que nous en allumons dans nos
 » places publiques; mais comme on en seroit incommodé (et
 » que probablement on brûleroit la lanterne), on se contente
 » d'y mettre une infinité de bougies ou de lampes, qui de loin
 » font un fort bel effet; on y représente aussi divers spectacles
 » pour divertir le peuple; et il y a des gens cachés qui, par le
 » moyen de plusieurs petites machines, font jouer des marion-
 » nettes de grandeur naturelle, dont les actions sont si bien
 » imitées que, ceux mêmes qui en savent l'artifice, ont de la
 » peine à ne pas s'y méprendre. »

Les auteurs de l'Essai sur les lanternes ne se bornent pas à
 décrire les fêtes chinoises, ils donnent de curieux détails sur
 toutes les fêtes analogues (1), et ils concluent en ces termes (2):

(1) Pages 32 et suiv.

(2) Page 46.

« Tout le monde sait que nous n'avons plus guère de fêtes où les lanternes ne brillent avec un éclat supérieur aux terrines et aux lampions ; et n'en déplaise aux énormes lanternes de la Chine, aux marionnettes et aux autres embellissements de ces lanternes, l'ordre et l'arrangement de nos petites lanternes sur la façade de notre Hôtel-de-ville, produit à mes yeux tout ce qu'il y a de plus beau et de plus galant, et jusqu'à ce que j'aye été à Pékin, je préférerai nos lanternes à celles des Chinois. On me pardonnera ce préjugé, il en est de plus dangereux. »

Voilà ce qu'on imprimait, il y a juste cent ans, en 1755. Depuis, nous avons fait bien des progrès, et les lanternes Auxerroises ne le cèdent en rien aux lanternes de la Chine, même en grandeur. Si Lebeuf existait encore, il pourrait affirmer, sans préjugé, que Pékin est battu sur toute la ligne.

Lebeuf n'aurait qu'un seul regret à exprimer. C'est de ne pas trouver dans les murs de sa ville natale une société académique de Lanternistes ! Mais, dira-t-on, qu'est-ce qu'une société de *Lanternistes* ? j'ouvre une dernière fois l'Essai, et je lis (1) :

« Les Lanternes ont un honneur que les plus grands hommes ont ambitionné, et à qui quelques-uns ont inutilement sacrifié leur vie, et des travaux extraordinaires. Elles ont donné leur nom à une société d'hommes illustres par eux-mêmes. Les Fastes de l'académie de Toulouse nous apprennent que le premier nom que portèrent les Académiciens fut celui de Lanternistes. De petites lanternes dont se servoient les savants pour se trouver aux rendez-vous académiques qu'ils se donnoient et qu'ils vouloient cacher aux yeux du

(1) Page 112.

» vulgaire, toujours profane, ne purent empêcher leurs projets
 » d'éclater : ils furent connus et le nom de Lanternistes leur fut
 » donné. Il y a eu en Italie des noms plus bizarres. Nos savants
 » n'eurent garde de se refuser à ces heureux auspices ; ils ac-
 » ceptèrent le nom, et le consacrèrent même à la postérité par
 » le mot de leur devise, *Lucerna in nocte*.... On trouve un fait
 » entièrement semblable à celui-ci dans les Mémoires de l'aca-
 » démie de Troyes en Champagne. Le discours prononcé dans
 » la séance publique du 30 juillet 1743, jour de l'anniversaire
 » de l'Académie, nous apprend que malgré la modestie des
 » Académiciens, leur secret transpira. « Je crois, dit l'auteur
 » du discours, que la singularité de nos lanternes ne contribua
 » pas peu à nous trahir. » Voilà les académiciens de Troyes
 » dans le même cas que ceux de Toulouse, ou l'auteur des Mé-
 » moires en impose : ce que je ne saurois croire de sa probité,
 » et ce qui seroit indigne de ses lumières. »

Ainsi, le jour où les Auxerrois voudront, dans leur enthousiasme pour les lanternes, rendre à celles-ci tous les honneurs qu'elles méritent, ils devront suivre l'exemple des Toulousains et des Troyens. La Société des sciences historiques de l'Yonne, modifiant l'heure de ses réunions, deviendra l'Académie des Lanternistes. L'abeille, qui recueille et élabore, sera remplacée par la lanterne qui brille au milieu des ténèbres, et le premier ouvrage que publieront les futurs académiciens sera la seconde édition de l'Essai historique, revu, corrigé, continué, et mis au niveau des lumières actuelles.

AIMÉ CHÉREST.